

Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité — Annexe

[Mouvements Évangéliques](#)[Témoins de Jéhovah](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Abroge](#)

Date	01/12/2014
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	INTD1205775D
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026165942
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Si l'état de la personne interpellée nécessite des soins, les acteurs de la sécurité privée doivent immédiatement faire appel aux services médicaux compétents. [...] Article 21 Refus de prestations illégales Les entreprises et leurs dirigeants s'interdisent de proposer une prestation contraire au présent code de déontologie, même en réponse à un appel d'offres, à un [...]

[...]Le ministre de l'intérieur et le ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié [...]

[...]Le code de déontologie annexé au présent décret est approuvé.[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'intérieur, Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 632-1 ; Vu la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance ; Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, notamment son article 4 ; Vu la délibération du collège du Conseil national des activités privées de sécurité du 14 février 2012 ; Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET INTD1205775D du 1 décembre 2014, « Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité – Annexe ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026165942> (consulté le 31 août 2026).